

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COTE DES ISLES
COMPTE-RENDU - SEANCE DU 7 FEVRIER 2013

Nombre conseillers en exercice	47	Date de la convocation, de son affichage et de la mention faite au registre	30 janvier 2013
Nombre conseillers présents	35		
dont : conseillers titulaires	25	Date de l'affichage du procès-verbal	14 février 2013
conseillers suppléants	10		

L'an deux mille treize, le sept février à vingt heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Côte des Isles, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique au siège de la Communauté de Communes, 15 rue de Becqueret à Barneville-Carteret, sous la présidence de M. Jean-Paul Gosselin.

Etaient présents : Mmes et MM. GOSSELIN Jean-Paul, Président, DESPLANQUES Alain, MABIRE Edouard, LESEIGNEUR Hélène, MELLET Daniel, Vices-Présidents, BOUSSARD Jean-Luc, OESTEREICH Michel, TOLLEMER Catherine, LANGLOIS Alain, LECOURT Stéphane, CACQUEVEL Brice, LECHEVALIER Alain, POULAIN Joseph, FLAMBARD Geneviève, D'HULST Francis, LAIDET Serge, MOUCHEL Fabrice, PILLET Denis, LEVEEL Henry, VRAC Eugène, LAUNEY Stéphane, LOZOUET Roger, MELLET Christophe, BOISNEL Jean, MABIRE Caroline.

Membres suppléants : MME et MM. LEBLOND Jean-Luc (suppléant de CANDONI Pierre), LOUIS DIT GUERIN Christophe (suppléant de LE ROUX Pierre), MABIRE René (suppléant de FEUILLY Emile), PULCINELLA Robert (suppléant de BROQUET Patrick), LAISNE Alain (suppléant de De La FOURNIERE Gérard), GALLET Max (suppléant de SCALLE Gilbert), HAMEL Armand (suppléant de CHOLOT Guy), PATRIX Hubert (suppléant de LECAILLON Alain), LEPIGEON Thérèse (suppléante de FERRIER Christian), GIARD Christian (suppléant de COLLAS-DUGENETEL Alain).

Absents excusés : Mme-M. BLONDET Renaud, CANDONI Pierre, DESPLANQUES Alain, LE ROUX Pierre, LESAGE Régine, MENDES Thierry, FEUILLY Emile, LECOEUR Raymond, BROQUET Patrick, DESPREZ Thierry, LE VAST Jean-Claude, SCALLE Gilbert, GIOT Gilbert, BONIAKOS Dimitri, CHOLOT Guy, , LECAILLON Alain, FERRIER Christian, LOZOUET Roger, COLLAS-DUGENETEL Alain LECHEVALIER Roger, RABEC Gilles, MARGUERIE Jacques, TARDIF Thierry.

Secrétaire de séance : M. CACQUEVEL Brice

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance.

Approbation compte-rendu séance précédente

M. le Président interroge les conseillers sur les éventuelles remarques concernant le compte-rendu de la précédente séance. Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire approuve le procès-verbal de la réunion du 13 décembre 2012.

Compte-rendu délégations

- Délégations au bureau communautaire :

- o Définition des études de filière d'assainissement non collectif : cabinet d'études PLANIS pour un montant unitaire de 250.00 € HT
- o Mission de maîtrise d'oeuvre - création de stations d'épuration et de réseaux d'assainissement - marché attribué au cabinet SAFEGE de Louvigny :
 - tranche ferme : village de la Vallée à Baubigny/les Moitiers d'Allonne + village du Bas Hameau à Sénoville : 4.66 %
 - tranche conditionnelle 1 - bourg de Canville la Rocque : 3.32 %
 - tranche conditionnelle 2 - bourg de Fierville les Mines : 3.46 %

1. MUTUALISATION - REGLEMENT DE MISE A DISPOSITION DE MATERIEL

M. le Président rappelle que, par délibération du 25 octobre 2012, le conseil communautaire s'est prononcé pour l'acquisition d'une pelle hydraulique sur pneus, dans le cadre de la dotation du Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale (FPIC). Il présente le projet de règlement de mise à disposition de ce matériel, étudié en groupe de travail « mutualisation » le 15 janvier dernier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- approuve le règlement de mise à disposition d'une pelle hydraulique sur pneus à usage polyvalent,
- autorise M. le Président à signer les conventions correspondantes avec les communes demandeuses ainsi que tous les documents afférents à l'exécution de la convention,
- décide qu'un bilan annuel d'utilisation du matériel sera établi chaque année et présenté en conseil communautaire.

M. Daniel Mellet indique que des fiches de recensement des besoins vont être prochainement transmises aux communes.

2. TRAVAUX GOLF - AVENANT MARCHÉ ART DAN-ISS/ SIREV

M. le Président fait savoir que le Cahier des Clauses Administratives Particulières du marché signé avec le groupement Art Dan-ISS/SIREV doit être revu afin de permettre la mise en place d'un cautionnement pour les entreprises, préciser la répartition des travaux entre les entreprises et le mode de révision des prix de la tranche ferme n° 2.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 30 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions :

- Décide de modifier l'article 3-4-1-1- Modalités de variation dans les prix, comme suit :
 - o 3-4-1-1- les prix sont révisables :
 - Tranche ferme n° 2 : selon les mêmes modalités que la tranche ferme n° 1
- Décide de modifier l'article 5-1 comme suit :
 - o 5-1 - CAUTIONNEMENT - RETENUE DE GARANTIE
Remplacer le titulaire du marché est dispensé de constituer un cautionnement par « Le titulaire du marché pourra constituer un cautionnement auprès d'un établissement bancaire ».
- Acte la répartition des prestations du marché entre les trois membres du groupement :
 - o SAS ART DAN (mandataire) : 1 029 306.53 € HT
 - o ISS ESPACES VERTS : 388 423.53 € HT
 - o SIREV : 380 203.80 € HT
- Autorise M. le Président à signer l'avenant correspondant avec le mandataire du groupement.

Arrivée de M. Edouard Mabire (35 votants)

3. SITE TOURISTIQUE DE FIERVILLE LES MINES

- Bail commercial : M. le Président fait savoir que le fonds de commerce de restauration exploité par bail commercial dans les locaux de l'auberge est en cours de cession. Il présente le courrier de M. Tesnière et Mme Rose, cessionnaires de ce bail, qui sollicitent la remise gracieuse de trois mois de loyer, compte tenu de l'état de certains matériels.

M. le Président indique qu'il est également nécessaire de prévoir une convention de mise à disposition de la licence IV et du terrain attenant à l'auberge et du matériel de cuisine.

Enfin, M. le Président rappelle que l'auberge du site touristique de Fierville les Mines a été équipée d'une cuisine professionnelle lors de sa rénovation en 1997 et que le bail commercial initial prévoyait l'entretien et le remplacement du matériel.

M. le Président expose que les cessionnaires du bail commercial ne souhaitent pas être obligés de remplacer le matériel pour qu'il devienne propriété de la Communauté de Communes. Après contact auprès de professionnels, il apparaît que le propriétaire du fonds de commerce est également propriétaire de l'outil de production. Dans ces conditions, il propose au conseil communautaire de céder à M. Tesnière et Mme Rose l'ensemble du matériel de cuisine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 34 voix pour et 1 abstention :

- accepte la demande de M. Tesnière et Mme Rose d'une remise gracieuse de trois mois de loyer de l'auberge à compter du mois de février 2013,
- autorise M. le Président à signer la convention de mise à disposition avec M. Tesnière et Mme Rose,
- autorise M. le Président à négocier la vente du matériel listé ci-dessous :
 - 1 appareil de cuisson composé de : 1 élément fourneau 4 feux, 1 plaque, 1 four
 - 1 four mixte électrique + 1 échelle de cuisson inox
 - 1 crêpière à gaz 2 plaques
 - 1 salamandre électrique à plafond fixe
 - 1 tour réfrigérée 2 portes, 5 niveaux dessus inox + groupe incorporé
 - 1 armoire de marque BONNET négative
 - 1 armoire de marque BONNET positive
 - 10 grilles tout inox
 - 1 lave-vaisselle électrobar avec un doseur électro libre et panier + table d'entrée/sortie
 - 1 plonge batterie inox, 2 bacs, 1 égouttoir + mélangeur
 - 1 plonge légumes 1 bac, 1 égouttoir + mélangeur
 - 1 lave-main fémoral avec distributeur de savon + sèche-mains
 - 1 machine à café 2 groupes
 - 1 chambre froide + 4 étagères métalliques
 - 2 meubles de rangement 2 portes coulissantes, 1 étagère intérieure
 - 1 armoire de rangement inox pour produits d'entretien avec 3 demi-étagères et une porte battante
 - 1 table de travail adossée en inox avec étagère basse et 1 tiroir
 - 1 table de travail adossée en inox avec étagère basse et 2 tiroirs
 - 1 hotte d'extraction avec avancée de 1 100 capteurs à filtre ventilateur centrifuge, variateur de vitesse
 - 1 hotte d'extraction à moteur centrifuge, sans variateur de vitesse.
- autorise M. le Président à mener toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires.

Actualisation des tarifs boutique au 15/02/2013 : M. le Président présente les tarifs HT des produits susceptibles d'être mis en vente à la boutique du site de Fierville les Mines.

réf moulin	Nom du produit	PV TTC
BA001	Calvados	32,00
BA002	Pommeau	11,90
BA003	Cidre 75cl	2,90
BA0031	Cidre bio ou Cotentin	3,50
BA004	Poiré	3,50
BA005	Presqu'île	11,90
BA006	Cotentinois	11,90
BA007	Liqueur 4 saisons	13,90
BA008	Crème de Calvados	13,90
BA009	Fleur de poire	11,90
BA011	Cidre 33 cl	2,00
BA012	Mignonnette	3,50
BA013	Pruneaux Calvados	8,90
BA0131	Griottes Calvados PM	8,90
BA014	Griottes Calvados GM	19,90
BC001	café / jeu de piste	1,00
BJ001	Jus de pomme	2,90

CA001	Reviens'y	6,90
CA002	Wallala	6,90
CA003	Pierre du cotentin	6,90
CA004	Fondants du Cotentin	10,50
CA005	Tuiles chocolat	8,90
CB001	Menthe fraîche	1,80
CB006	Berlingots	5,20
CB007	Sucette	0,50
CB015	bonbons acidulés	1,80
CB016	bonbons tendres fruits	1,80
CC001	Tube unité (boite de 200 à 13,75 ht)	0,30
CC002	Tube x 10	3,00
CC003	Lollybag caramels tous parfums	3,50
CC007	Bte ronde assort.	9,50
CC0121	squeeze caramel beurre salé	4,00
CC013	Crème caramel beurre salé caramou	5,20
CE001	Epeautre décortiquée le kg	1,50
CE002	Balle d'épeautre	5,00
CM001	Mouture, le kg	0,30

CR001	Remoulage	1,00
CR002	Remoulage 2,5 kg	5,00
CS001	Son le kg	1,00
CS002	Son 12 kg	4,00
DA001	Assiette Peinte	55,00
DP001,	Banneton toilé rond ou long	8,20
DP002	Panier anses mobi	8,20
DVPF1	Baguette Fiervillaise	1,05
DVPF2	Pain du moulin PM	2,00
DVPF3	Pain du moulin GM	4,00
EC001	Vinaigre 50 cl Flambart	3,20
EC003	Gr sel aroma. 500g	3,00
EC002	Gr sel nature 500 g	1,90
EC004	Fl de sel nat 125g	3,00
EC005	Fl de sel arom 125g	4,00
EC006	Rouleau Fl de sel	8,00
EC007	Pot verre ou panier pelle	6,00

EP001	Confit oignons	3,80
EP002	Confit pommes	3,80
EP0021	Confit Mangué, Figue ou Cidre	3,80
EP0022	Coffret 3 confits 100g	8,00
EP003	Poule au cidre 800g	8,00
EP004	Tripes 400g	5,50
EP005	Tripes 800g	8,90
EP006	Pâté Normand	3,90
EP007	Mousse de foie	3,90
EP008	Fromage de Tête	3,90
EP009	Sauté de poulet	7,00
EP010	Sauté de porc 340g	9,90
EP011	Sauté de veau 340 g	9,90
EP012	Pâté de foie	4,90
EP013	Pâté de tête	4,90
EP014	Rillettes 175 g	4,90
EP015	Osso Bucco 340g	5,20
ES001	Miel 500g	5,50
ES002	Miel 1 Kg	9,50
ES003	Confitures et gelées tous parfums	3,90
ES004	Confiture de lait tous parfums	4,50
ES005	Teurgoule 500g	6,40
ES006	Teurgoule 740 g	8,50
ES007	Coffret 3 confitures lait ou fruits 100 g	8,50
FA001	Sacs pro 5 kg	0,39
FA002	Sacs pro 25 kg	0,59
FB001	Farine de blé 1 kg	2,70
FB002	Farine de blé 5 kg	10,00
FB003	Farine de blé en vrac Pro, le kg	0,95
FB004	Farine de blé 1 kg dépôt vente	1,95
FE001	Farine d'épeautre 500 g	2,50
FE002	Farine d'épeautre 5 kg	18,00
FE003	Farine d'épeautre en vrac Pro, le kg	1,40
FE004	Farine d'épeautre 500g dépôt vente	1,85
FS001	Farine de sarrasin 1 kg	3,20
FS002	Farine de sarrasin 5 kg	13,00
FS003	Farine de sarrasin en vrac Pro, le kg	1,95
FS004	Farine de sarrasin 500 g	1,90
FS005	Farine de sarrasin 1 kg dépôt vente	2,40
FS006	Farine de sarrasin 500 g dépôt vente	1,40
GB001	Sablés unité	0,20
GB002	Sablés de l'abbaye	2,30
GB003	Galettes normandes	2,40
GB004	Galettes viking	2,30
GB005	Chocoladises	2,40
GB006	Coffret KS prière/Isles/Ndie ou vache	7,30
GB007	Pte bte vache	3,50
GS001	Boite de jeu Green Science	12,90
LC001	Carte peinte AS	1,20
LC002	Poster peint AS	6,00

LD002	J Chevalier terre et mer	25,90
LD003	J Chevalier Portbail	29,90
LD004	J Chevalier voyage au cœur	47,90
LD009	Histoueres d'A Poulain	19,50
LD010	Riles d'Etaé M Dalarun	10,00
LD011	Petit Beda	16,50
LD012	CDI ds la tourmente	26,00
LDB001	Cubes bois peints animaux	5,30
LDB002	Carrés poules 15 x 15	9,90
LDB003	Battoirs peints	19,90
LDB004	Caissettes bois peint	14,90
LDB005	Champignon taille 1	4,50
LDB006	Champignon taille 2	6,00
LDB007	Champignon taille 3	7,50
LDB008	Champignon taille 4	15,00
LDB009	Champignon taille 5	19,50
LDB010	Tableau peint sur bois	45,00
LL001	Amour de Cotentin	20,00
LL002	Belle Hist Moul France	18,00
LL003	Belle Hist Moul 50	15,00
LL004	Belle Hist du cidre	15,00
LL008	Châteaux et Manoirs	18,00
LL009	15 abbayes Manche	18,00
LL011	Légendes Cotentin	15,00
LL012	Dico patois normand	15,00
LL013	Dictons et express	7,00
LL014	Lettres mon moulin	8,00
LL015	Quizz normand	7,50
LL016	Coll. Jaune Gisserot	5,00
LL017	Coll. Rouge Gisserot	2,00
LL018	La cuisine nde	5,00
LL019	Contes de Normand	6,00
LL020	Coloriages de la mer	2,00
LL021	Pt traité farine compl/ Confitures	14,50
LL022	Collection gisserot 10 €	10,00
LL024	Contes de nos chaumières N	14,50
LL025	La chèvre de mr Seguin	2,00
LL026	Cotentin Mystér	12,00
LL027	Gisserot collection 5,90 €	5,90
LL028	Boujou de Normandie	15,00
LM001	CD La Loure 15	18,00
LM002	CD La Loure 20	22,50
LM003	CD La Loure 25	30,00
LM006	Marin du Cotentin 15€	15,00
LM004	CD Magène 12	13,50
LM007	CD Magène 15	18,00
PG001	Panier garni petit modèle	17,50
PG002	Panier garni grand modèle	35,00
PM001	Carte postale Moulin et Normandie	1,00
PM002	Brochure	1,50

PM003	Marque page	1,50
PM004	Poster	1,50
PM005	Sac à pain	5,90
PM006	Sac Moulin coton	1,50
PM007	Crayon papier	1,00
PM009	Spatule crêpes	2,50
PM010	Tablier	12,00
PM012	Autocollant "Vouature Heula"	3,00
PM014	Mug moulin 150 g caramels	9,50
PM015	Porte clés ovale hêtre gravé	3,00
PM016	Porte clés ovale marquetterie gravé	4,00
PM017	Dés à coudre bois gravé	3,50
PM018	Yoyo bois verni gravé	3,90
PM019	Couteau campagnard gravé	7,90
PM020	Mugs déco moulin logo + photo	7,50
PM021	Magnets rectangulaire. photo moulin	2,90
PM022	Briquet noir ou alu gravé logo	6,90
PM024	peluche vache ou âne 15 cm	7,90
PM026	Stylo bille Bambou gravé	5,90
PP001	P1	1,50
PP002	P2	3,00
PP003	P3	4,50
PP004	P4	6,00
PP005	P5	7,50
PP006	P6	9,00
PP007	P7	10,50
PP008	P8	12,00
PP009	P9	13,50
PP010	P10	15,00
PP011	P11	16,50
PP012	P12	18,00
PP013	P13	19,50
PP014	P14	21,00
PP015	P15	22,50
PP016	P16	24,00
PP017	P17	25,50
PP018	P18	27,00
PP019	P19	28,50
PP020	P20	30,00
PP021	P21	31,50
PP022	P22	33,00
PP023	P23	34,50
PP024	P24	36,00
PP025	P25	37,50
PP026	P26	39,00
PP027	P27	40,50
PP028	P28	42,00
PP029	P29	43,50
PP030	P30	45,00
PP031	P31	46,50
PP032	P32	48,00
PP033	P33	49,50
PP034	P34	51,00
PP035	P35	52,50
PP036	P36	54,00

PP037	P37	55,50
PP038	P38	57,00
PP039	P39	58,50
PP040	P40	60,00
VA001	Atelier pain	15,00
VA002	Atelier crêpes	12,00
VA003	Atelier Ptit Meunier	1,50
VA004	Accompagnant	6,00

VG001	Visite groupe adulte	3,00
VG002	Visite groupe enfant	1,50
VG003	Visite groupe gratuit	0,00
VG004	Atelier péda complet	5,00
VG005	Atelier péda simple + visite	3,50
VG006	Atelier semaine du goût	6,00
VG007	Atelier péda sans visite	2,00

VI001	Visite adulte	4,00
VI002	Visite réduit	3,00
VI003	Visite enfant	1,50
VI004	Visite gratuit	0,00
VL001	Location grange 1/2 journée	75,00
VL002	Location grange journée complète	155,00
VL003	Location exposition / jour	15,00
VL004	Caution location de la grande salle	300,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve l'ensemble des tarifs présentés et décide leur application à la date du 15 février 2013.

4. ACQUISITION PARCELLE B 545 A ST JEAN DE LA RIVIERE

M. le Président fait savoir au conseil communautaire qu'il a sollicité la SAFER afin d'acquérir une parcelle cadastrée section B 545 à St Jean de la Rivière, pour un montant de 3 750 €, à proximité de l'actuelle aire panoramique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 28 voix pour, 2 voix contre et 5 abstention(s) :

- décide l'acquisition à la SAFER de la parcelle cadastrée section B 545, située sur la commune de St Jean de la Rivière au prix de 3 750 €,
- autorise M. le Président à effectuer toutes les formalités, à signer tous les actes et documents nécessaires à la réalisation de cette acquisition et à régler tous les frais annexes correspondants,
- décide de retenir ou de se faire assister par l'étude Bleicher-Laurent de Barneville-Carteret pour l'établissement de l'acte.

5. PERSONNEL COMMUNAUTAIRE

- Enveloppe indemnitaire 2013 : M. le Président propose de fixer le montant de l'enveloppe indemnitaire pour l'année 2013 à un montant de 73 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de fixer l'enveloppe indemnitaire à 73 000 € pour l'année 2013.

- Suppression de postes – mise à jour tableau des effectifs : M. le Président indique les postes à supprimer au tableau des effectifs du personnel de la Communauté de Communes, après avis du Comité Technique Paritaire du 29 janvier 2013 :
 - 1 poste d'adjoint technique principal de 2^e classe à temps complet
 - 1 poste de rédacteur à temps non complet 25/35e
 - 1 poste d'attaché à temps complet

Il présente le tableau des effectifs mis à jour :

Filière administrative <i>8 postes à temps complet</i> 1 attaché principal 1 attaché 1 rédacteur (<i>non pourvu</i>) 4 adjoints administratifs de 1 ^{ère} classe 1 adjoint administratif de 2 ^e classe	Filière technique <i>13 postes à temps complet</i> 1 technicien ppal 1 ^{ère} classe 1 technicien 1 agent de maîtrise 2 adjoints techniques principaux de 1 ^{ère} classe 1 adjoint technique principal de 2 ^e classe	Filière animation <i>2 postes à temps complet</i> 1 adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe 1 adjoint d'animation de 2 ^e classe Filière sanitaire et sociale <i>1 poste à temps non complet</i> 1 éducateur chef de jeunes enfants (30/35 ^e)
---	---	--

	3 adjoints techniques de 1 ^{ère} classe (<i>dont 1 non pourvu</i>) 4 adjoints techniques de 2 ^e classe	Filière sportive 1 poste à temps complet 1 éducateur EPS ppal 1 ^{ère} classe
2 postes à temps non complet 1 rédacteur ppal 2 ^e classe (29/35 ^e) 1 adjoint administratif de 1 ^{ère} classe (20/35 ^e)	1 poste à temps non complet 1 adjoint technique de 2 ^e classe (28/35 ^e)	2 postes contractuels 1 technicien à temps complet 1 meunier à temps non complet (25/35 ^e)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide la suppression des trois postes ci-dessus.

6. QUESTIONS DIVERSES

- Modification calendrier prévisionnel 2013

Prochain conseil communautaire : jeudi 07 mars 2013 - ordre du jour :

Mode de répartition des sièges du prochain conseil communautaire

Comptes administratifs 2012

Report du conseil du jeudi 28 mars au jeudi 11 avril 2013 - ordre du jour : BP 2013

Annulation conseil du jeudi 25 avril 2013

Commission ordures ménagères

M. Edouard Mabire fait savoir qu'une réunion de la commission ordures ménagères aura lieu le jeudi 21 février prochain à 20 h 30.

La séance est levée à 22 h 00

